



# Le mode d'emploi Certifi@

Gestion des CQP/CQPI  
des Industries Chimiques

◆ Mai 2023

# Les CQP/CQPI des Industries Chimiques

Le dispositif CQP, créé par la CPNE des Industries Chimiques le 27 avril 2011, permet :

- de reconnaître les compétences des salariés par la délivrance d'une certification professionnelle correspondant au métier exercé ;
- d'acquérir de nouvelles compétences grâce à la formation tout au long de la vie ;
- de construire des parcours professionnels ;
- de professionnaliser les nouveaux embauchés.

Treize CQP des Industries Chimiques ont été créés :

Filière / Domaine	CQP des Industries Chimiques
Fabrication	Opérateur(trice) de fabrication des Industries Chimiques
	Conducteur(trice) d'équipement de fabrication des Industries Chimiques
	Pilote d'installation de fabrication (H/F) des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de fabrication des Industries Chimiques
Conditionnement	Conducteur(trice) de ligne de conditionnement des Industries Chimiques
	Pilote de ligne de conditionnement (H/F) des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de conditionnement des Industries Chimiques
Logistique	Agent logistique des Industries Chimiques (H/F)
	Animateur(trice) d'équipe de logistique des Industries Chimiques
Maintenance	Opérateur(trice) de maintenance industrielle des Industries Chimiques
	Technicien(ne) de maintenance Industrielle des Industries Chimiques
	Animateur(trice) d'équipe de maintenance des Industries Chimiques
Commercialisation	Technico-commercial(e) des Industries Chimiques

Pour plus d'information sur le dispositif, vous pouvez télécharger le document « Mode d'emploi CQP/CQPI » sur le site de l'observatoire :

[www.observatoiredelachimie.fr](http://www.observatoiredelachimie.fr)

## Certifi@, mode d'emploi

Certifi@ est une plateforme de gestion administrative des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des Certificats de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI).

Certifi@ permet :

- d'harmoniser le processus de gestion ;
- de centraliser les dossiers dans une même base ;
- d'obtenir des données statistiques et des tableaux de bords ;
- de fiabiliser les données ;
- de gagner en temps et en efficacité.

## À chacun son rôle dans Certifi@

Plusieurs utilisateurs avec des rôles distincts interviennent dans le déroulement du processus de gestion des CQP.

### 1. L'entreprise :

- crée un compte (une seule fois par établissement) ;
- crée un dossier candidat (une seule fois par candidat) et en téléchargeant le(s) diplôme(s) obtenu(s) par le candidat le cas échéant ;
- confirme le choix de l'évaluateur habilité CPNE (pour chaque dossier candidat) ;
- inscrit un candidat à un Jury.

### 2. L'organisme de formation :

L'organisme de formation n'a pas de rôle dans l'application Certifi@.

### 3. L'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques :

L'évaluateur assure l'action d'évaluation des compétences des candidats. Il doit :

- inviter l'évaluateur métier à saisir ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat dans Certifi@ (étape à faire en premier dans Cerifi@) ;
- saisir le résultat de l'évaluation et ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat dans Cerifi@ ;
- saisir les observations du candidat ;
- scanner l'outil n°4, le guide d'évaluation des compétences.

### 4. L'évaluateur métier :

L'évaluateur métier intervient ponctuellement sur invitation de l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques pour saisir ses observations sur l'évaluation des compétences du candidat. Les actions des évaluateurs permettront à l'entreprise d'inscrire le dossier CQP du candidat au jury paritaire national.

### 5. Les membres du Jury paritaire national :

Les membres du Jury statuent sur la délivrance totale, partielle ou la non-délivrance du CQP/CQPI lors du jury paritaire national.

# Les étapes dans Certifi@

Le processus d'inscription sur Certifi@ a été conçu pour être simple. Le passage d'une étape à une autre est donc toujours conditionné à la validation complète des étapes précédentes. Ceci, afin de garantir une gestion optimale des dossiers.

**QUAND ?**  
À la première connexion

**1**  
**CRÉER UN COMPTE ENTREPRISE**

**2**  
**CRÉER UN DOSSIER CANDIDAT\***  
(profil du salarié)

**3**  
**CRÉER LA CANDIDATURE**  
(rattacher le candidat à un CQP)

**4**  
**CONFIRMER LE CHOIX\*\***  
**DE L'ÉVALUATEUR HABILITÉ PAR LA CPNE**

**QUI ?**  
L'entreprise

**QUAND ?**  
Au plus tard, avant l'évaluation des compétences du candidat par l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques

Un mail est envoyé à l'évaluateur habilité CPNE confirmant le choix de l'entreprise

**QUAND ?**  
Dans Certifi@, à l'étape « créer un dossier candidat »

- L'évaluateur métier reçoit un mail lui demandant de saisir ses commentaires dans Certifi@
- Un mail est envoyé à l'entreprise l'informant que les évaluateurs ont saisi leurs commentaires

**QUAND ?**  
Au plus tôt : le jour de l'entretien d'évaluation des compétences en entreprise et au plus tard : 8 jours après l'évaluation

**5**  
**SAISIR LE RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT**

**QUI ?**  
L'évaluateur habilité CPNE

**6**  
**SAISIR LES OBSERVATIONS DE L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT\*\*\***

**QUI ?**  
L'évaluateur métier

**QUAND ?**  
Au plus tôt : après la saisie des commentaires par les évaluateurs CPNE et métier et au plus tard : 3 semaines avant la date du jury paritaire national

**7**  
**INSCRIRE UN CANDIDAT AU JURY PARITAIRE NATIONAL**

**QUI ?**  
L'entreprise

- Il y aura un nombre limité de dossiers par jury
- Si le jury est complet, le dossier sera vu au jury suivant

**QUAND ?**  
Selon le calendrier adopté par la CPNE des Industries Chimiques. Les dates sont disponibles sur le site de l'observatoire : [www.observatoiredelachimie.fr](http://www.observatoiredelachimie.fr)

**8**  
**RÉUNION DU JURY PARITAIRE NATIONAL**

**QUI ?**  
Les représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales

Les résultats du jury seront disponibles dans Certifi@ sous 48H

**9**  
**IMPRESSION ET ENVOI DES PARCHEMINS**

**QUI ?**  
Le secrétariat des CQP

\* L'entreprise qui le souhaite peut inviter le candidat à saisir ses informations.

\*\* Le choix d'un évaluateur habilité CPNE doit être fait en amont, avant toute inscription sur Certifi@, pour fixer les dates des évaluations et définir les modalités financières.

\*\*\* L'évaluateur métier aura la possibilité prochainement d'inviter le candidat à saisir un commentaire.

# Les différents statuts d'un dossier candidat

Le statut du dossier du candidat évolue tout au long du processus de certification. Voici les statuts successifs d'un dossier, visibles dans Certifi@, pour bien vous repérer.

1

## En cours d'inscription

Un dossier candidat est « en cours d'inscription » de sa création jusqu'à la fin de la saisie des informations du candidat. Il s'agit de l'étape « Créer un candidat » et « créer une candidature ». Lors de cette phase il y a deux sous étapes :

**1. La création du candidat (s'il n'existe pas encore dans Certifi@) lors de cette phase sont définis :**

- l'état civil du candidat (l'entreprise ou le candidat scanne l'outil n°6, dossier de candidature) ;
- la copie du(es) diplôme(s) obtenu(s) par le candidat le cas échéant ;

**2. La création d'une candidature lors de cette phase sont définis :**

- le choix du CQP ;
- le choix des compétences ;
- la saisie des parcours ;
- le dispositif de formation utilisé ;
- l'identification de l'établissement ;
- l'identification de l'Organisme de Formation (le cas échéant) ;
- confirmer le choix de l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques. Le choix d'un évaluateur habilité CPNE doit être fait en amont, avant toute inscription sur Certifi@, pour fixer les dates des évaluations et définir les modalités financières.

2

## En attente d'évaluation

Un dossier de candidature est « en attente d'évaluation » jusqu'à ce que l'évaluateur habilité par la CPNE des Industries Chimiques :

- invite (envoi d'un mail automatique depuis Certifi@) l'évaluateur métier à saisir ses commentaires sur candidat évalué ;
- saisisse les résultats de l'évaluation des compétences (acquis/non acquis) ;
- saisisse les commentaires des compétences évaluées ;
- saisisse les observations du candidat ;
- scanne l'outil n°4, le guide d'évaluation des compétences.

3

## Validation de l'évaluation

Un dossier de candidature a le statut validation de l'évaluation lorsque les compétences ont été évaluées et sont en attente d'inscription au jury par l'entreprise.

4

## Inscription au jury

Le dossier de candidature a le statut « inscription au jury » lorsque le candidat est inscrit à un jury mais qu'il n'a pas encore été examiné par le jury paritaire national des CQP des Industries Chimiques.

5

## Décision et résultats du jury validé, partiel ou non validé

Le dossier candidat est « validé » quand le jury a statué sur la délivrance totale du CQP/CQPI (toutes les compétences du CQP sont validées).

Le dossier candidat est « partiel » quand le jury a décidé la délivrance partielle (une ou plusieurs compétences du CQP ne sont pas validées).

Le dossier candidat est « non validé » quand le jury a décidé la non-délivrance du CQP/CQPI (aucune des compétences du CQP n'est validée).

# Des guides utilisateurs

Afin de vous aider à vous familiariser avec l'outil, nous avons mis à votre disposition plusieurs guides utilisateurs :

## POUR LES ENTREPRISES

-  En attente du lien
- Comment se connecter à Certifi@ ou faire une demande de création de compte ?
- Comment créer une candidature ?
- Comment inscrire une candidature à un jury ?

## POUR LES ÉVALUATEURS

-  En attente du lien
- Comment inviter un évaluateur métier ?
- Comment évaluer une candidature ?

Le site Certifi@ est accessible par un simple bouton depuis la page d'accueil du site

[www.observatoiredelachimie.fr](http://www.observatoiredelachimie.fr)

## Pour la branche

Secrétariat des CQP des Industries Chimiques  
Observatoire des Industries Chimiques

Le Diamant A  
14 rue de la République  
92800 PUTEAUX

[www.observatoiredelachimie.fr](http://www.observatoiredelachimie.fr)



## Pour OPCO 2i

La liste des évaluateurs habilités par la CPNE des Industries Chimiques est disponible sur le site de l'Observatoire de branche dans la rubrique « la liste des évaluateurs »

[www.observatoiredelachimie.fr](http://www.observatoiredelachimie.fr)

